



© D. Daguerre

LA MANCHE INVESTIT
AUJOURD'HUI POUR LES TERRITOIRES DE
DEMAIN

CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES
Saint-Hilaire-du-Harcouët
OCTOBRE 2019 à OCTOBRE 2023

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE ACCOMPAGNE
LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE TERRITOIRE**

PREAMBULE

Le Conseil départemental de la Manche, par sa politique territoriale, a souhaité un partenariat renforcé avec toutes les communes de la Manche. Il s'agit de conforter tous les maillons de la chaîne de la ruralité. Une attention particulière sera apportée au renforcement des bourgs jouant un rôle essentiel dans l'accès aux services quotidiens des habitants de tout un bassin de vie.

Ce partenariat avec les 65 communes définies comme pôles de services se traduit par des **Contrats de Pôles de Services** qui s'articulent autour de **trois enjeux** :

Le premier enjeu vise à inciter les collectivités à se lancer dans une démarche de projets et d'investissements autour de l'**attractivité** et du cadre de vie. Le Département soutient ainsi le travail de la commune sur les entrées de bourg, sur les aménagements urbains paysagers, sur le développement d'habitat en cœur de bourg, sur les liaisons douces...

Le second enjeu de ces contrats est de conforter le rôle de **centralité** de ces communes pôles de services par le maintien et le développement :

- d'une offre de services et d'équipements en lien avec les besoins de la commune et des communes rurales périphériques ;
- d'une offre commerciale et artisanale la plus large possible pour répondre aux attentes des consommateurs locaux.

Le dernier enjeu concerne la **cohésion sociale**, avec une volonté d'accompagner des initiatives locales qui répondent à trois priorités départementales :

- le développement de la prévention par le lien social notamment contre l'isolement des personnes âgées ;
- l'accompagnement à la parentalité, la famille ;
- la capacité pour le jeune d'être acteur de son propre parcours.

Le Contrat de Pôles de Services s'inscrit dans la politique territoriale 2016/2021 du Département pour vous accompagner sur une durée de quatre ans afin de conforter votre rôle de point d'ancrage pour les habitants de votre territoire.

Marc LEFEVRE
Le Président du Conseil départemental de la Manche

CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES

PRINCIPES - MISE EN ŒUVRE - ENGAGEMENTS RESPECTIFS

1. PRINCIPES

Éligibilité des maîtres d'ouvrage	La commune dispose d'au moins un équipement dans chacune des 12 catégories de services et d'équipements retenues *(1). La situation de chaque commune candidate est donc appréciée au moment de sa demande.
Objectifs recherchés	Conforter le maillage de bourgs de services pour la qualité de vie des habitants.
Résultats attendus	Améliorer le cadre de vie des habitants et conforter les services de proximité relevant des compétences communales.
Partenaires	L'EPCI sera partenaire afin de veiller à la cohérence du développement territorial dans son périmètre d'intervention.
Thématiques éligibles en dépenses d'investissement	Renforcement de l'attractivité (habitat, aménagement de bourg, mobilité douce, aménagement d'espaces naturels). Renforcement du rôle de centralité (maintien et développement de l'offre de services et d'équipements et du tissu commercial et artisanal). Renforcement de la cohésion sociale en accompagnant les investissements qui correspondent aux objectifs du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics
Volet cohésion sociale	Ce volet doit avoir un aspect « innovation sociale » pour accompagner des actions émergentes localement et portées par des acteurs publics et associatifs afin de favoriser la prévention primaire (insertion notamment par l'économie, mobilité, autonomie, enfance). 50 % minimum du montant de l'enveloppe initiale réservée au volet cohésion sociale devra accompagner des actions mobilisant des crédits de fonctionnement

*(1) : Douze catégories d'équipements et services ont été retenues, regroupant une trentaine d'équipements en lien avec la Base Publique des Équipements de la Manche : petites et grandes surfaces alimentaires, commerces de bouche (boulangerie et boucherie), écoles (maternelle et élémentaire), médecins généralistes, infirmiers, pharmacie, services postaux (agences, bureaux, ou relais), artisans du bâtiment, services de soin à la personne (coiffure, esthétique...), équipements sportifs de plein air (tennis et plateaux sportifs), équipements sportifs couverts, spécialisés ou non (gymnase...), terrains de plein-air dédiés à la pratique de sports collectifs (football, rugby...).

2. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Durée du Contrat de Pôle de Services

D'une durée de 4 ans, le contrat débute à la date de validation en commission permanente. Les opérations pourront être engagées financièrement jusqu'au mois correspondant à l'échéance des 4 ans. Les opérations non-engagées à cette échéance seront considérées comme caduques.

- Validation du Contrat de Pôle de Services

Le contrat devra être validé par une délibération du conseil municipal puis par la commission permanente du Conseil départemental.

Lors de la signature officielle, le président de l'intercommunalité concernée ainsi que les conseillers départementaux locaux seront conviés aux côtés du Président du Conseil départemental et du maire.

- Clause de revoyure à mi-parcours

À la fin de la deuxième année de contrat, il sera procédé à un point d'étape sur les opérations restant à engager afin d'ajuster le programme d'actions dans le cadre de la stratégie communale de développement global. À cette étape, il sera possible de revoir les plans de financement des projets inscrits : révision du montant de travaux pris en compte, évolution du taux d'intervention, intégration de nouveaux projets dans la limite de l'enveloppe financière prévue.

- Vote des subventions par projet inscrit

Chaque projet devra faire l'objet d'un dépôt de dossier complet pour instruction par les services du Conseil départemental. Sur cette base, la commission permanente devra entériner le montant définitif de subvention attribué pour l'opération.

3. MODALITES FINANCIERES

- Enveloppe financière

Le montant de l'enveloppe financière est compris entre 300 000 € minimum et 800 000 € maximum à raison de 200 €/habitant (base population DGF au moment de la contractualisation). Il est ferme et non révisable pour la durée des 4 ans. Dans le cas d'une fusion avec une autre commune pour créer et/ou étendre une commune nouvelle, la situation sera examinée au cas par cas en fonction de l'état d'avancement du contrat. L'enveloppe financière pour les communes nouvelles est portée à 960 000 € maximum.

Cette enveloppe est répartie de la manière suivante :

- 50 % de l'enveloppe minimum sur le volet attractivité ;
- 40 % de l'enveloppe maximum sur le volet renforcement de centralité ;
- 10 % de l'enveloppe réservé sur le volet cohésion sociale.

Dans le cas où la commune ne pourrait remplir les objectifs attendus en terme de répartition d'enveloppe, il sera demandé à minima d'atteindre 50% de l'enveloppe financière mobilisable sur les volets attractivité et centralité. **Une commune qui serait dans ce cas verra son niveau d'enveloppe plafonnée au montant estimé lors de la signature pour la durée totale du Contrat de Pôle de Services.**

- Taux d'intervention

La commune propose pour chaque opération un taux d'intervention compris entre 10% et 40% du montant des dépenses éligibles, en fonction des cofinancements possibles et en accord avec le Département, déduction faite des recettes éventuellement générées par l'équipement. Dans le cadre de projets ne bénéficiant pas du FCTVA ou de la TVA sociale, les dépenses éligibles seraient alors retenues en TTC.

Dans le calcul de la subvention, le taux prime mais le montant d'aide générée ne devra pas excéder le montant alloué par volet.

Ex : une enveloppe globale de 800 000 € induit une enveloppe maximale pour les équipements de centralité de 320 000 €. Si l'aide calculée sur un tel équipement en proposant un taux à 40 % s'élève à 350 000 €, elle sera plafonnée à 320 000 €.

- Montant minimum de subvention

Dans le cadre de l'instruction des opérations éligibles aux Contrats de Pôle de Services, ne seront instruits que les dossiers qui feront l'objet d'une subvention d'investissement supérieure à 5 000 €.

- Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles au regard de la nature du projet envisagé sont définies dans le guide des aides du Conseil Départemental de la Manche (<http://www.manche.fr/conseil-departemental/aides-collectivites.aspx>).

Comme indiqué ci-dessus, pour les projets d'investissements générant des recettes comme par exemple l'habitat locatif, les salles de convivialité ou encore les maisons de santé (liste non exhaustive), celles-ci seront déduites forfaitairement à hauteur de 20% du montant des dépenses éligibles.

- Les subventions au titre du volet « cohésion sociale »

La moitié de l'enveloppe du volet cohésion sociale devra être mobilisée sur des crédits de fonctionnement. Dans le guide des aides une fiche précise la nature des projets pouvant être accompagnés. Les taux d'aide sont également entre 10 et 40% à l'exception du financement de création de postes de personnel dédiés à une action. L'accompagnement pourra porter sur de 3 ans maximum et de manière dégressive, le taux d'aide sera de 40% la première année, 30% la seconde et 20% la troisième

- Montant de l'aide financière

L'enveloppe constitue le maximum d'aide cumulée que le Conseil départemental pourra attribuer à la commune sur une période de contractualisation de 4 années. Les opérations et les financements devront donc se répartir sur cette durée.

Le montant maximum prévisionnel d'aide financière pour chaque opération sera arrêté dans le cadre des délibérations de la commission permanente **dans la limite des crédits budgétaires disponibles sur le programme 175 du budget de l'année concernée.**

- Modalités de paiement

Toute demande de paiement d'acompte ou de la totalité de la subvention sera effectuée uniquement sur la présentation d'un état récapitulatif des **dépenses acquittées**, accompagné de la copie de l'ensemble des factures correspondantes. Elles devront être visées du maître d'ouvrage et du trésorier payeur de ce dernier.

Toute subvention d'un montant inférieur ou égal à 10 000 € ne pourra faire l'objet que d'un seul versement pour « solde de tout compte ».

Dans le cadre d'une subvention supérieure à 10 000 €, il pourra être proposé au maître d'ouvrage un maximum de trois versements (deux acomptes et le solde). Le premier versement se fera sur

justification à minima de 30 % des dépenses liées à l'opération. Le troisième et dernier versement sera considéré comme étant pour « solde de tout compte ».

Il est entendu que l'aide attribuée est versée au prorata des factures acquittées et que dans les cas où la somme des montants de ces dernières est inférieure à la dépense totale inscrite dans le rapport présenté en commission permanente, le montant de la subvention en sera d'autant diminué.

- Règle de caducité des subventions

Conformément aux délibérations CG.83.II.107 du 19/05/1983 et CG.88.V.53 du 30/05/1988, les subventions d'investissement sont annulées de plein droit si le commencement d'exécution des travaux n'est pas intervenu dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la subvention. Il appartient au bénéficiaire d'informer par écrit le Conseil départemental de la date de démarrage de l'opération.

Toute subvention départementale est soumise à la déchéance quadriennale (loi n°68-1250 du 31/12/1968). Son mandatement doit donc intervenir dans un délai maximal de quatre ans suite à son attribution.

Dans le cas où l'opération ferait l'objet de plusieurs mandats, il est entendu que la totalité des versements devra intervenir dans ce même délai de 4 ans.

4. ENGAGEMENTS RESPECTIFS

- Modification du plan de financement :

Dans le cas où le plan de financement initial viendrait à être modifié, le bénéficiaire s'engage expressément à en informer la direction en charge de la politique territoriale du Conseil départemental. Dans ce cas précis, le Département se réserve alors le droit de délibérer de nouveau sur l'opération concernée.

- Communication :

Les opérations identifiées dans le Contrat de Pôles de Services devront faire l'objet d'une communication spécifique conjointe entre la commune et le Département au travers des supports d'information destinés aux habitants.

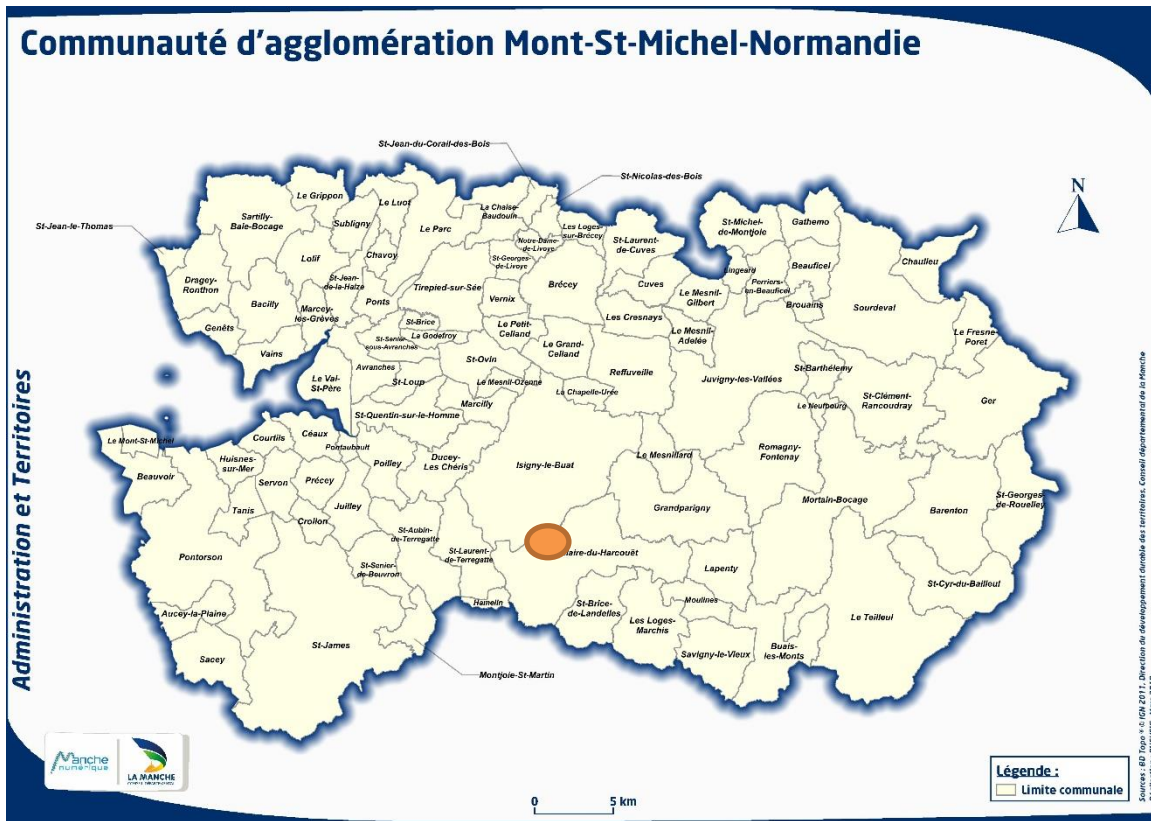
CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES SAINT HILAIRE DU HARCOUET

La commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët a candidaté fin 2017 pour mettre en place un contrat de pôle de services avec le Conseil Départemental. Au regard du dossier présenté à une commission d'élus départementaux le 24 mai 2018, la candidature a été validée. Le contrat a fait l'objet d'une validation en conseil municipal lors de la séance du 30 septembre 2019.

Après avoir présenté la commune et ses enjeux pour les quatre prochaines années, le présent contrat précise à travers des fiches-projets le programme d'actions 2019-2023 coconstruit par les deux collectivités.

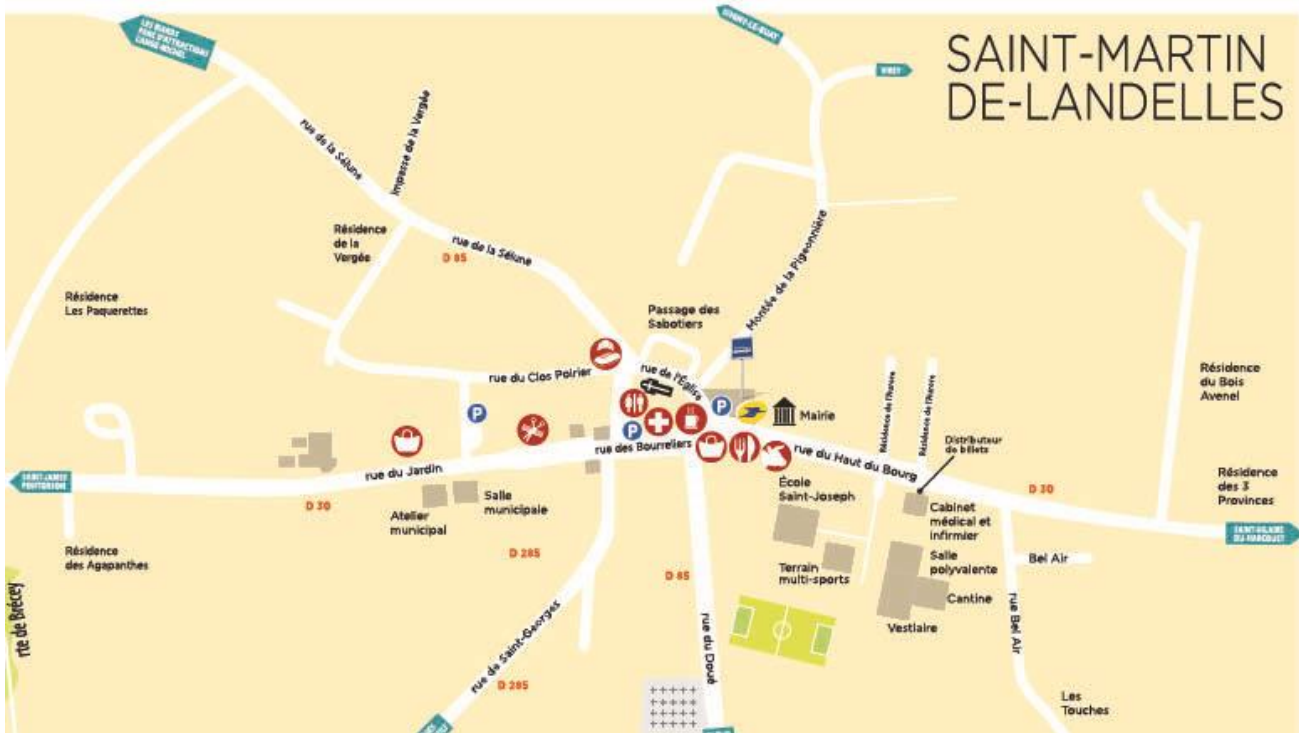
I. PRESENTATION DE LA COMMUNE	P 7 - 10
II. ENJEUX DEFINIS	P 11 - 14
III. ÉLEMENTS FINANCIERS 2019/2023	P 14
IV. PROJETS INSCRITS	P 15-46
V. SYNTHÈSE FINANCIÈRE	P 47

I. PRESENTATION DE LA COMMUNE NOUVELLE DE SAINT HILAIRE DU HARCOUËT

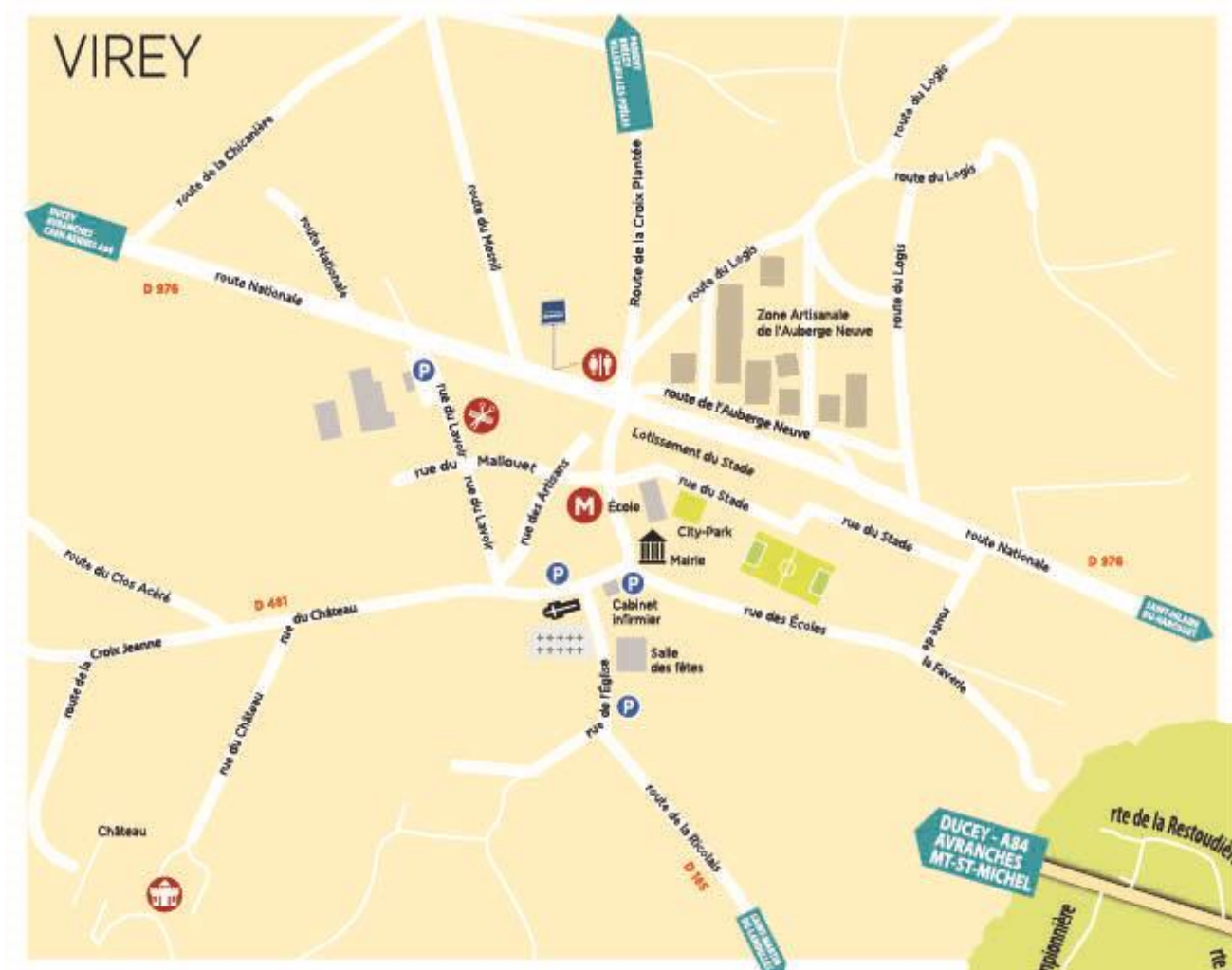


Population DGF

Commune déléguée de Saint-Martin-de-Landelles



Commune déléguée de Virey



1) Contexte historique du développement de la commune

Située à la croisée des chemins entre la Normandie, la Bretagne et les Pays de Loire, la commune est aussi appelée : « carrefour des 3 provinces ». Depuis sa fondation, la ville occupe une situation stratégique à l'intersection de deux grands axes, Paris – Avranches et Caen – Rennes, avec la proximité de l'autoroute des estuaires et de la mer.

La ville est située au cœur du bocage normand où la nature y a toute sa place. Elle se découvre au fil de l'eau le long de l'Airon et de la Sélune ainsi qu'aux plans d'eau du Prieuré.

Le dynamisme local est une force pour le territoire et ses habitants. Des petites et moyennes entreprises (Transport Jourdan, MMP Premium, etc), des services bien développés (médiathèque, ludothèque, foyer de jeunes travailleurs, hôpital reconstruit en 2015, nombreux équipements sportifs, centre aquatique, camping municipal**), un large éventail de commerces de proximité et un marché hebdomadaire très dense, une population scolaire importante (1750 élèves de la maternelle à la licence universitaire au lycée Lehec), un tissu associatif dense (100 associations) contribuent largement à renforcer son attractivité aux portes de la Normandie et aux Marches de la Bretagne.

Saint-Hilaire-du-Harcouët se distingue également en accueillant chaque année de nombreux touristes et visiteurs. Des temps forts contribuent au rayonnement de la ville : les nombreuses animations culturelles et touristiques, la Foire Saint-Martin qui attire plus de 170 000 visiteurs chaque année. Labellisée Famille Plus, Station verte et commune touristique (seule commune manchoise hors littoral à détenir ce classement), Saint-Hilaire bénéficie d'une promotion plus large via ces réseaux ; le public du camping labellisé « accueil vélo » et « accueil cheval » a ainsi fortement augmenté. Le fait que le Sud Manche ait un taux de chômage parmi les plus faibles de France (5,5%) induit également des difficultés pour le recrutement de main d'œuvre dans tous les secteurs économiques !

Partageant des destins et des intérêts communs, les trois communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-Martin-de-Landelles et Virey dont la population totale s'élève à 6 529 habitants (population DGF), ont décidé de s'unir au 1^{er} janvier 2016 pour devenir commune nouvelle. Par cette union, le territoire, fier de son identité rurale et désireux de maîtriser lui-même les évolutions liées aux nouveaux périmètres, peut s'affirmer plus fortement au sud du département de la Manche. Elle devient la seconde ville de l'Agglomération Mont Saint-Michel – Normandie derrière Avranches et devant Saint-James.

Les enjeux de la création de cette commune nouvelle étaient multiples :

- Renforcer la représentativité du territoire et de ses habitants auprès des différentes institutions, pour une meilleure défense de leurs intérêts.
- Améliorer le service aux habitants en étant plus économe et en contenant la pression fiscale.
- Garantir le développement cohérent, équilibré et équitable de chacune des trois communes fondatrices dans le respect de leurs spécificités et identités.

2) Chiffres Clés

	Commune	Département
Population (INSEE 2019)	6 516	499 919
Évolution 2018-2019	+0.71%	+ 0.1 %
Superficie (km ²)	47	5 938
Densité (hbt/km ²)	138	84.2
Logements	3 700	
Budget global 2018	16 279 195 €	

II. ENJEUX DEFINIS

❖ Attractivité et cadre de vie

1) Adapter/diversifier l'offre d'habitat

↳ Constats

- Manque de logements rénovés à louer pour des familles ou jeunes arrivant sur le territoire dans le cadre d'un projet professionnel ou d'une mission à plus ou moins long terme

↳ Enjeux - Actions

Enjeux

- Maintenir dans la commune les actifs arrivants et éviter leur « évasion » vers Avranches ou Fougères
- Maintenir des activités professionnelles innovantes et/ou structurantes (exemples : logement pour des médecins ou gendarmes arrivant sur le secteur).

Actions

- Rénovation effectuée de l'école Saint-Joseph en la transformant en Foyer de jeunes travailleurs
- Promotion de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) en cours sur le secteur (jusqu'en juillet 2022), notamment auprès des propriétaires
- Rénovation et transformation de bâtiments publics en logements, comme le projet de rénovation de l'ancienne école publique de Saint-Martin-de-Landelles

2) Créer des espaces publics de qualité

↳ Constats

- L'aménagement de l'espace public quartier Place Delaporte/Place de l'hôtel de ville date de la reconstruction – Saint-Hilaire ayant été détruite à 80%. Les réalisations étaient davantage pensées pour les véhicules et peu pour les piétons. La cohabitation n'est pas toujours facile et sans risques.

- Cependant, certaines zones permettent des échanges comme celle des plans d'eau, véritable poumon de la commune déléguée de Saint-Hilaire-du-Harcouët mais aussi les espaces du marché couvert et de la salle Marly qui procurent à la ville des endroits attractifs pour diverses grandes manifestations culturelles, agricoles ou sportives (foire St-Martin, Jumping, Assemblées générales de diverses sociétés comme ACOME ou SODIAMA, concours agricoles de races bovines, forum des associations, championnat de twirling bâton...).
 - Sur la commune déléguée de Virey, la zone artisanale permet chaque année la tenue d'une grande braderie avec plus de 500 déballeurs, 4 km de déballage et 15 000 visiteurs).
 - La restructuration du bourg de la commune déléguée de Saint-Martin-de-Landelles a permis la sécurisation des piétons et canalisé le flux des véhicules. Chaque année et désormais le 18 août dès la 40^{ème} édition, se déroule la POLYNORMANDE, course cycliste de niveau national, manche comptant pour la coupe de France professionnelle de cyclisme sur route et qui attire beaucoup de spectateurs le long du parcours entre Avranches et Saint-Martin-de-Landelles et 16 équipes engagées, dont les plus connues sont : Ag2r La Mondiale, GROUPAMA- FDJ, COFIDIS, Total Direct Energie...
- Chacune des trois mairies déléguées a donc un évènement majeur rassemblant les foules sur son territoire, ce qui est bénéfique pour l'activité économique mais aussi la renommée locale.

↳ **Enjeux - Actions**

Enjeux

- Redonner davantage d'espace aux piétons pour avoir un cœur de bourg agréable et favoriser l'accès aux commerces
- Aménager des zones peu fréquentées
- Faciliter les moyens de transport doux et agir pour le développement durable

Actions

- Remodelage du terrain des vallons pour en faire une zone de détente, organisation de spectacle pendant la période estivale afin que les habitants et touristes découvrent et redécouvrent cette zone de verdure agréable
- Installation de bancs publics dans différents endroits de la ville
- Réaménagement du quartier de la Place Delaporte : revoir les sens de circulation et permettre une meilleure cohabitation piétons/cyclistes/bus scolaires/automobilistes/parents d'élèves etc.

3) Élaborer une stratégie foncière

↳ **Constats**

- Manque de proposition de parcelles à vendre pour de nouvelles constructions par des particuliers

↳ **Enjeux - Actions**

- L'enjeu majeur est l'installation de familles sur la commune
- De nombreux lotissements ont été créés depuis 2008 dans différents quartiers de la ville : résidence des 3 provinces, lotissement de l'Airon, résidence de la Lathrée, lotissement du stade à Virey. Ce dernier fait actuellement l'objet d'une extension, la commercialisation est imminente.

- Des programmes ont également été mis en place avec « Logimanche » pour des propositions en location/accession. Un programme va d'ailleurs débiter incessamment sous peu au sein de la résidence de la Lathrée. Au sein de ce même lotissement, « Manche Habitat » va acquérir 2 093m² de terrain pour y construire 6 maisons individuelles...

❖ Offre de services et d'équipements de proximité

↳ Constats

Saint-Hilaire dispose d'une offre variée et riche en termes d'équipements publics : ludothèque, médiathèque, maison de services au public, FJT, piscine, cinéma-théâtre, marché couvert, camping municipal**, etc...

Saint-Hilaire est également un bourg commerçant avec de nombreux pas de porte et une rotation des commerces. Son grand marché – le plus important du sud –manche, contribue également à cette dynamique. Force est de constater qu'au fil des ans, les commerçants non sédentaires qui exerçaient le métier depuis 20 ou 30 ans vont partir à la retraite et que la relève pratique ce métier plus ponctuellement. On ressent une menace grandissante notamment en hiver. Les métiers de bouche sont moins touchés que les activités non alimentaires.

Saint-Martin a su conserver ses commerces en centre-bourg : boulangerie-pâtisserie, restaurant, tabac/bar/presse, salon de coiffure, boucherie-charcuterie, supérette, garage et station-service, distributeur de billets, école privée, point poste à la mairie et divers artisans (couvreur, plombier...). De plus, la ville possède une cantine/garderie municipale, un stade de football et des vestiaires, une salle des fêtes polyvalente, un city stade, une mairie déléguée, des services techniques avec leur infrastructure et équipements.

Virey possède un salon de coiffure, un commerce polyvalent (les murs sont à la commune) bar/tabac/pain/supérette et une zone artisanale communautaire. Il y a également en équipement communal, une salle des fêtes polyvalente, un stade de football, une école publique, une cantine/garderie municipale et un accueil de loisirs sans hébergement, un city stade, une mairie déléguée.

↳ Enjeux - Actions

Enjeux

Au niveau des salles municipales, les salles des fêtes de Saint-Hilaire, Saint-Martin et Virey ont fait l'objet d'une rénovation importante. La Salle Yvonne Lefort, à Saint-Hilaire, qui accueille diverses associations (club de l'amitié, don du sang, Temps libre créatif, etc...) pâtit d'une architecture d'après-guerre peu accessible (différents niveaux).

Au niveau commercial, l'enjeu serait de trouver des solutions à la perte de vitesse du marché.

Développer la mobilité sur la commune pour favoriser l'accès aux services : pas de transport en commun au niveau communal, pas de passage de ligne ferroviaire ou autoroutière > passage uniquement des lignes départementales (Maneo)

Actions

- Mise en place d'une commission foires et marchés afin de maintenir un dialogue constant avec les commerçants non sédentaires

- Mise en place d'une navette inter quartiers gratuite proposant deux parcours différents 4 jours par semaine
- Proposer une salle d'accueil en remplacement de la salle Yvonne Lefort qui serait davantage tournée vers l'intergénérationnel en partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Hilaire.
- Créer une halle de marché accueillant essentiellement des commerces de bouche, et notamment des producteurs locaux qui permettraient de faire perdurer le marché et de proposer des produits de qualité et axés vers le développement durable.

❖ Cohésion et innovation sociale

↳ Constats

L'équipe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est constituée de 3 agents dont deux conseillères en économie sociale et familiale. La création de la commune nouvelle en 2016 a amené le CCAS à confier à un cabinet d'expertise la réalisation d'un diagnostic social territorial : des entretiens ont été menés auprès de différents partenaires associatifs et institutionnels. Ce diagnostic va permettre de poursuivre la mise en place d'actions en cohérence avec les besoins du territoire.

Les principales conclusions du diagnostic sont les suivantes :

- Les forces du territoire sont : la présence de nombreux services publics, le travail engagé en terme de mobilité (navettes inter-quartier), la politique jeunesse, l'offre culturelle et sportive mais également les actions actuelles du CCAS et le dynamisme des associations et des élus.
- Les points d'amélioration sont : l'accès aux soins, le logement, l'accès à la formation et à l'emploi, la prise en charge des populations vieillissantes, la méconnaissance des actions et rôles de chaque acteur et la coordination des acteurs

A noter que depuis 2008, de nombreuses aides ont été instaurées :

Le chéquier Saint'H destiné aux enfants de 5 à 11 ans pour donner un coup de pouce pour la pratique d'une activité sportive ou de loisir / L'aide à la cantine / Le fonds social écolier / Un bonjour, un sourire.

↳ Enjeux - Actions

Enjeux

- Développer les missions sociales proposées par le CCAS qui avant 2008 gérait essentiellement les demandes d'aide à domicile en partenariat avec l'ADMR.

Actions

- Création d'une commission intergénérationnelle
- Accompagnement des personnes en précarité professionnelle pour le passage de leur permis de conduire quand ils ne rentrent dans aucun dispositif d'accompagnement

III. ÉLÉMENTS FINANCIERS 2019/2023

ENVELOPPE GLOBALE (au regard de sa population)	960 000 €
Enveloppe « Attractivité » MINIMALE (50 %)	480 000 €
Enveloppe « Centralité » MAXIMALE (40 %)	384 000 €
Enveloppe « Cohésion sociale » RESERVE (10 %)	96 000 €

IV. PROJETS INSCRITS

VOLET 1 : Amélioration de l'attractivité et du cadre de vie	<p>1.1. Requalification des espaces publics du centre-ville à Saint-Hilaire du Harcouët : étude de programmation Montant de l'investissement : 39 600 € HT <i>Base éligible : 39 600 €</i> Taux d'intervention demandé : 50 %</p> <p>1.2. Restructuration des places de la ville (phase 1) : restructuration de la Place Delaporte, de la rue du Bassin et réalisation d'une halle couverte Montant de l'investissement : 1 589 775 € HT <i>Base éligible : 1 589 775 € HT</i> Taux d'intervention demandé : 30%</p> <p>1.3. Création de 5 logements locatifs dans les anciennes écoles publiques à Saint Martin de Landelles Montant de l'investissement : 615 481 € TTC <i>Base éligible : 410 320 € TTC</i> Taux d'intervention demandé : 40%</p>
VOLET 2 : Renforcement du rôle de centralité	<p>2.1. Réaménagement et extension du restaurant scolaire à Virey Montant de l'investissement : 395 127 € HT <i>Base éligible : 395 127 € HT</i> Taux d'intervention demandé : 40 %</p>
VOLET 3 : Développement de la cohésion et de l'innovation sociale	<p>3.1. Création d'un lieu pour les animations intergénérationnelles et l'accueil social à Saint-Martin-de-Landelles Montant de l'investissement : 77 222,76 € <i>Base éligible : 77 222,76 €</i> Taux d'intervention demandé : 40 %</p> <p>3.2. Actions contribuant à la prévention des difficultés sociales des personnes âgées, de la famille et de la jeunesse : mise en place du permis Saint H'</p>

CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES

VOLET 1 : ATTRACTIVITÉ



LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

VOLET 1 : ATTRACTIVITE

1.1. Requalification des espaces publics du centre-ville à Saint-Hilaire du Harcouët : étude de programmation

Périmètre de l'étude



Éléments de contexte

Labellisée Famille Plus, Station verte et commune touristique, la commune offre de nombreux espaces, équipements, animations attractifs à la fois pour les touristes mais également pour les habitants et futurs nouveaux arrivants. Toutefois, la municipalité est bien consciente de l'aspect très minéral de certains de ces espaces et a souhaité travailler pour maintenir et développer l'un de ses atouts : le marché hebdomadaire. Ainsi ; elle a décidé de lancer une étude de programmation pour la requalification des espaces publics du centre-ville, la construction d'une halle de marché et d'une salle polyvalente d'accueil social et intergénérationnel actuellement sur la place Delaporte qui accueille le marché.

Descriptif du projet

1. Descriptif :

L'étude a été suivie par un comité de pilotage composé d'élus, de représentants des commerçants, des associations, des institutionnels extérieurs au territoire (CAUE, Conseil départemental), ...

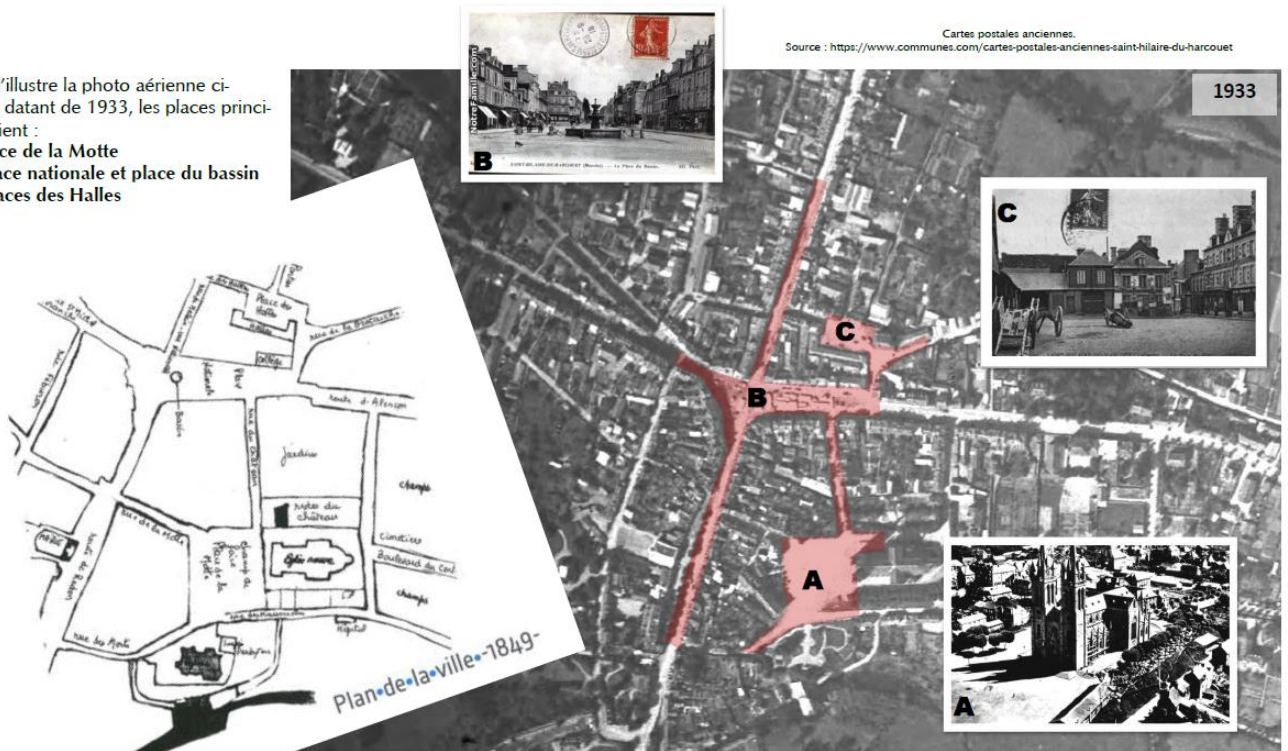
Conformément au cahier des charges, le cabinet retenu (l'Atelier des Marais) a apporté son expertise et son savoir-faire pour accompagner les élus dans leurs nouveaux choix d'aménagement d'espaces publics.

Présentation succincte de l'analyse :

Historiquement, Saint Hilaire, ancienne place forte médiévale, bénéficiait d'un réseau de places supports de la vie locale : la place de la Motte, la place nationale, la place du bassin et la place des halles.

Comme l'illustre la photo aérienne ci-contre et datant de 1933, les places principales étaient :

- A- La place de la Motte
- B- La place nationale et place du bassin
- C- La place des Halles



Au sortir de la guerre, une ligne directrice renforce le rôle de la place nationale. Les rues devront être remaniées autour d'elle pour rendre le centre de la ville plus accessible. Cette ligne directrice structure encore aujourd'hui les voies de communication et la façon dont les espaces publics sont vécus.

Le centre-ville hérité de cette période adopte les codes d'aménagement de la Reconstruction, le plan d'urbanisme se base ainsi sur la création d'îlots. Ces îlots sont circonscrits par les rues et sont assez grands pour permettre la création de jardins en leur centre. Ainsi, les centres des villes issus de la Reconstruction ont perdu leur densité bâtie d'avant-guerre ; la densité primitive est remplacée par des immeubles plus hauts et moins nombreux. Il en résulte également un plan rigide formalisant strictement les espaces publics et générant des axes de composition forts.

Le projet de la Reconstruction de la ville de St Hilaire-du-Harcouët s'organise autour la place Delaporte (ancienne place des halles), de la place de l'hôtel de ville (créée après la guerre) et de la place de la Motte. La frange est du centre-ville se caractérise ainsi par un ensemble de « vides » en fort contraste avec les îlots de la Reconstruction.

Durant les années soixante-dix et quatre-vingt, le plan d'urbanisme a peu évolué sur cette portion du centre-ville, la dialectique des pleins et des vides est restée sensiblement la même. Les clichés aériens nous montrent simplement une évolution de l'aménagement des espaces publics avec un renforcement de l'occupation par la voiture. Les espaces actuels sont ainsi marqués par l'omniprésence de la voiture ; une évolution des usages !

La fonction de stationnement des trois places est déterminante puisqu'elle offre aujourd'hui une capacité de 635 places. Ce besoin important s'explique par la concentration en centre-ville de nombreux commerces, équipements et services administratifs mais également de nombreux logements.

Le schéma routier est avant tout marqué par les grandes routes départementales. Le réseau d'espaces publics est ainsi scindé en deux selon un axe Est-ouest par l'avenue du Maréchal Leclerc. Cette voie constitue une véritable barrière aux déplacements piétonniers. La prise en charge des flux routiers a engendré la création de nombreuses voiries complémentaires. Ce schéma complémentaire est peu affirmé ni hiérarchisé, on observe des confusions entre des voies de transit et des dessertes. La ramification importante du schéma tend à accentuer les confusions et occasionne des difficultés de repérage spatiale.

2. Articulation avec les compétences communautaires

Aménagement durable du territoire : revitalisation des centres-bourgs

3. Interlocuteur administratif :

Nom	SLIWKA
Prénom	ERIC
Fonction	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
	02 33 79 38 70
	dgs@st-hilaire.fr

Plan de financement et échéancier

1. Plan de financement :

Postes de dépenses	Montant en € HT	Postes de recettes	Montant en € HT	
Étude	39 600 €	Opération éligible au FCTVA	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
		Déduction forfaitaire pour les équipements générant des recettes régulières (20 % du montant des dépenses éligibles)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>	
		Assiette éligible	39 600 €	
		Taux d'intervention du Conseil départemental sollicité	50 % plafonné à 15 000 €	
		Autres financements attendus :		
		Maître d'ouvrage	24 600 €	
TOTAL	39 600 €	TOTAL	39 600 €	

2. Échéancier :

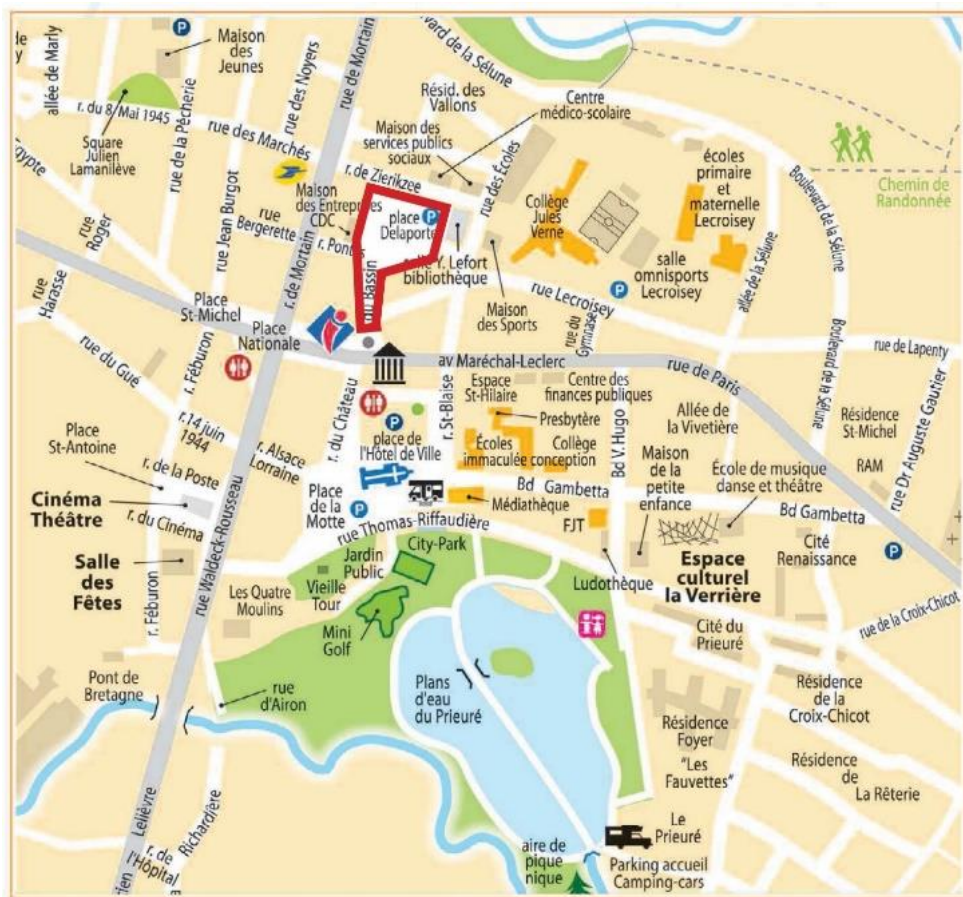
	Études préalables	Maîtrise d'œuvre	Travaux		
Calendrier	2018-2019				
Répartition financière de l'investissement	39 600 €				
Commentaires			L'étude a bénéficié d'une autorisation de démarrage le 4 février 2019		

Instruction du projet par les services du Conseil départemental

Avis technique du service instructeur	<p>Mission d'Appui aux Territoires</p> <p>Avis favorable, cette étude apportera une vision d'ensemble sur la question du stationnement, de la circulation et de l'aménagement des espaces publics en centre-ville.</p> <p>La vision d'un cabinet extérieur permet d'apporter un regard extérieur, de nourrir la réflexion des élus avec des exemples d'autres communes, ...</p>
--	---

VOLET 1 : ATTRACTIVITE

1.2. Restructuration des places de la ville (phase 1) : restructuration de la Place Delaporte, de la rue du Bassin et réalisation d'une halle couverte

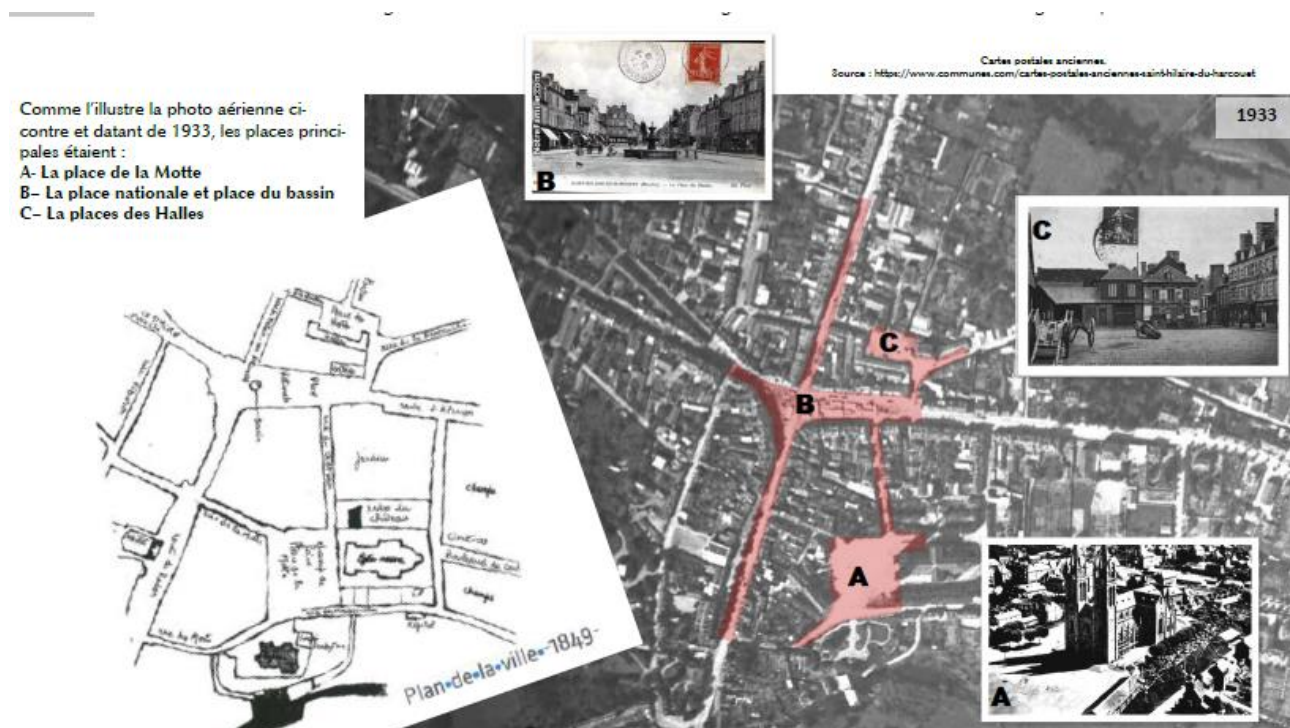


Éléments de contexte

Ancienne place forte, Saint-Hilaire a connu l'édification de deux châteaux : un château à motte construit au 11^e siècle à l'emplacement de l'actuelle place de la Motte (A), puis un second au 17^e siècle. Ces deux châteaux ont été détruits lors des grandes phases d'urbanisme au 19^e siècle donnant lieu notamment à l'édification de la vaste église de Saint-Hilaire. La tour de l'ancienne église datant du 12^e siècle est le seul vestige de la période médiévale

Les places principales étaient :

- La place de la Motte (A)
- La place nationale et place du bassin (B)
- La places des Halles ©



Au fil des années et de l'évolution urbanistique de la ville, la place des Halles, appelée désormais place Delaporte prend de plus en plus d'importance.

Situation actuelle du site

Aujourd'hui, la place Delaporte comme les autres places de la ville est un vaste espace très imprégné par sa fonction routière.

En raison du schéma routier en place, elle connaît de nombreux flux de transit qui évitent les feux et l'intersection principale de la place nationale. On observe ainsi un conflit entre ces transits et la vie de la place. Le fond de la place est quasiment devenu une rue...

Sur la place il est difficile pour un piéton de se sentir en sécurité malgré un marquage au sol, pas toujours respecté (cf. photo ci-dessous)



Les terrasses installées par quelques bars-restaurants semblent perdues dans un immense espace assez vide . .



Saint-Hilaire-du-Harcouët est reconnue pour son marché hebdomadaire. Véritable institution, le marché a lieu tous les mercredis et attire nombres d'exposants et de consommateurs. On y retrouve un marché traditionnel qui se déploie principalement sur la place Delaporte. A ce marché, s'ajoute des petits producteurs qui vendent leur surplus de volailles, lapins et autres animaux de la basse-cour. Ces derniers s'installent sur la place St Michel.



Une halle couverte permettrait d'abriter certains exposants et en particulier des vendeurs alimentaires. Au-delà de ses fonctions, la place Delaporte renvoie une image d'aire de stationnements ou de parkings. Les revêtements de sol employés pour matérialiser les espaces de stationnement en position centrale correspondent aux revêtements des voiries. Visuellement, cela génère une impression de continuité dans la lecture de l'espace de la chaussée circulée par les véhicules. Ce type d'aménagement, s'il n'est pas contrasté par d'autres éléments de composition, tend à renforcer le caractère routier.



A l'est de la place Delaporte, un bâtiment sert aujourd'hui à certaines associations locales : la salle Yvonne Lefort. Sans grand intérêt architectural, sur plusieurs niveaux. Sa mise en accessibilité étant compliquée et onéreuse, sa localisation dans le cadre d'un réaménagement global de la place Delaporte posant question, il a été décidé dans le cadre de l'étude de la détruire à termes pour reconstruire un autre équipement sur un autre site.

Descriptif du projet

1) Construction d'une halle ouverte et réaménagement d'une partie de la place Delaporte

La halle occupe une position centrale sur la place Delaporte et affiche un effet de façade vers la rue du Bassin qui « attrape » le regard depuis l'avenue du Maréchal Leclerc. Un signal d'appel qui permet également de « fermer » la terminaison de la rue et d'orienter les flux de sorties vers la rue Pontas. Une configuration propice à l'aménagement d'une zone 20 sur la rue du Bassin et la rue Pontas. La place Delaporte est modifiée dans sa configuration et se retrouve en position latérale sur le flanc de la halle.



Les travaux consistent en :

- La construction de la halle de marché dont le parti pris architectural sera à affiner mais plutôt d'une surface de 900m²
- L'aménagement des espaces publics comprenant les terrassements, les voiries, les revêtements de sol, les réseaux eaux pluviales de surfaces, les espaces verts et l'éclairage public

Dans le cadre du contrat, le réaménagement de la place ne sera pas globalement réalisé puisqu'il faudra attendre la réalisation du nouvel équipement remplaçant la salle Yvonne Lefort pour achever les travaux.

2) - Jonction des deux places par l'aménagement de la rue du bassin

La rue du bassin est aménagée en espace partagé (zone 20 de rencontre) et s'inscrit dans la continuité des aménagements et du parvis de l'Hôtel de ville. La traversée piétonnière de l'avenue du Maréchal Leclerc est ainsi renforcée. Les flux routiers sont autorisés mais mis en retrait dans cet espace à dominante piétonnière. L'intersection routière est affirmée au niveau du croisement des rues Saint-Blaise et des Ecoles.



2 - Cohérence avec la stratégie globale

Renforcer l'attractivité du territoire en développant son marché centenaire et en le recentrant sur la place Delaporte pour éviter le mitage et l'étalement (surtout en hiver).

3 - Articulation avec les compétences communautaires

Conforte l'attractivité de la deuxième ville (en nombre d'habitants) derrière Avranches de l'agglomération Mont Saint-Michel Normandie.

Pour la halle : sa création participe ainsi à la mise en œuvre du projet alimentaire territorial.

L'agenda 21 du pôle territorial de Saint-Hilaire-du-Harcouët a défini une orientation visant à renforcer l'attractivité du territoire et dynamiser l'emploi, qui se décline notamment par 2 actions, pour lesquelles le projet de la commune contribuera :

- Conforter les démarches d'approvisionnement local à destination des consommateurs-habitants du territoire

- Promouvoir et organiser des circuits courts à destination des touristes (avec l'EPIC du Mont Saint-Michel et les offices du tourisme)

4 - Interlocuteur administratif :

Nom	SLIWKA
Prénom	ERIC
Fonction	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
	02 33 79 38 70
	dgs@st-hilaire.fr

Plan de financement et échéancier

1. Plan de financement :

Postes de dépenses	Montant en € HT	Postes de recettes	Montant en € HT
Maîtrise d'œuvre et diverses études (estimé à 10% du coût du projet)	144 525 €	Opération éligible au FCTVA	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
		Déduction forfaitaire pour les équipements générant des recettes régulières (20 % du montant des dépenses éligibles)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Construction de la halle de marché	656 250 €	Assiette éligible	1 589 775 €
		Taux d'intervention du Conseil départemental sollicité	30%
Travaux d'aménagement de la place Delaporte	474 000 €	Autres financements attendus :	
		État (DETR)	544 877€
Restructuration de la rue du Bassin	315 000 €	Conseil régional de Normandie (CT)	250 000 €
		Autofinancement	317 965 €
TOTAL	1 589 775 €	TOTAL	1 598 775 €

2. Échéancier :

	Études préalables	Maîtrise d'œuvre	Travaux		
Calendrier	2018-2019	2020	2021	2022	2023
Répartition financière de l'investissement		144 525 €	656 250 €	474 000 €	315 000 €
Commentaires	Cf. fiche 1.1				

Instruction du projet par les services du conseil départemental

<p>Avis technique du service instructeur</p>	<p>Mission d'Appui aux Territoires</p> <p>Avis favorable. Ce projet qui est issu d'une réflexion plus globale sur la circulation et le stationnement dans le centre-ville de Saint-Hilaire-du-Harcouët va offrir une place de marché accueillant une halle couverte. Il va permettre une meilleure organisation des circulations voitures, piétonnes et cyclos dans un environnement paysager redéfini.</p> <p>Cette 1^{ère} phase n'intègre pas les travaux de déplacement de la salle Yvonne Lefort qui devront être réalisés ultérieurement pour pouvoir finaliser la requalification de la place sur sa partie Est.</p> <p><u>Attention : le montant définitif de subvention sera calculé sur la base de dépenses éligibles issues des résultats d'appel d'offre.</u></p>
---	--

Situation actuelle du site

Cette bâtisse communale vacante depuis plus de 15 ans a accueilli par le passé les écoles publiques mais aussi la mairie de la commune.

Après la fermeture des écoles, deux logements ont été réalisés ainsi qu'un cabinet infirmier de 1994 à 2011.

L'ensemble de bâtiments est situé en plein cœur du bourg qui compte plusieurs commerces de proximité.





Descriptif du projet

1 - Descriptif :

Le projet prévoit de créer 3 logements de plain-pied 2T2 et 1 T3, et 2 logements T3 en duplex 1^{ère} étage et comble. Les 2 T2 rez de chaussée auront une surface habitable de 45 m² et les T3, 64 m², 79 m² et 86 m². Chaque logement aura un cellier et des places de stationnement. Un travail sur l'aménagement des abords a été réalisé, offrant un espace « vert » commun à tous les locataires sur l'arrière du bâtiment en lien avec les celliers et les stationnements. Deux logements de plain-pied pourront bénéficier d'un petit espace extérieur privatif. Une attention particulière est portée par les élus et la maîtrise d'œuvre sur :

- Une rénovation de qualité dans le respect des techniques de rénovation des bâtiments anciens
- Le respect de l'intérêt patrimonial de la bâtisse
- La production de logements économes en énergie en agissant sur une isolation renforcée de l'enveloppe du bâtiment et sur un système de renouvellement de l'air performant.



2 - Cohérence avec la stratégie globale

Ce projet permettra d'offrir des logements locatifs de qualité en cœur de bourg pour des personnes qui sont au début de leur parcours résidentiel (jeunes actifs seuls ou en couple, jeunes familles) ou plutôt en fin de ce parcours (séniors désireux d'avoir un logement accessible à proximité de commerces).

3 - Articulation avec les compétences communautaires

L'objectif de densification en cœur de bourg est cohérent par rapport aux objectifs du PLH en cours à l'échelle intercommunale.

4 - Interlocuteur administratif :

Nom	ROUSSELET
Prénom	<i>Virginie</i>
Fonction	Secrétaire responsable de mairie déléguée
	02.33.79.36.37
	virginie.rousselet@st-hilaire.fr

Plan de financement et échéancier

1. Plan de financement :

Postes de dépenses	Montant en €TTC	Postes de recettes	Montant en € TTC
Travaux	546 930 €	Opération éligible au FCTVA	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Maitrise d'œuvre	50 969 €	Déduction forfaitaire pour les équipements générant des recettes régulières (20 % du montant des dépenses éligibles)	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
		Assiette éligible	492 385 €
Assistance Maîtrise d'ouvrage	7 080 €	Taux d'intervention du Conseil départemental sollicité	40 %
		Autres financements attendus :	
Mission SPS+Bureau de contrôle+Diagnostique	10 502 €	État (DSIL)	153 870 €
		Conseil régional de Normandie	
		Autofinancement	264 054 €
TOTAL	615 481 €	TOTAL	615 481€

2. Échéancier :

	Études préalables	Maîtrise d'œuvre	Travaux		
Calendrier	2018	2019	2018	2020	2021
Répartition financière de l'investissement	7 080 €	15 000 €		510 502 €	46 930 €
Commentaires	Une autorisation de début d'opération a été délivrée le 28 février 2019				

Instruction du projet par les services du conseil départemental

Avis technique du service instructeur	<p>Direction des nouvelles ruralités</p> <p>Avis favorable, une réflexion globale ayant été menée et au regard du projet mentionnant des intentions respectueuses du bâti ancien et une isolation renforcée.</p> <p>Une évaluation de performance énergétique après travaux sera à prévoir.</p> <p><u>Attention : le montant définitif de subvention sera calculé sur la base de dépenses éligibles issues des résultats d'appel d'offre.</u></p>
--	--

CONTRAT DE PÔLE DE SERVICES

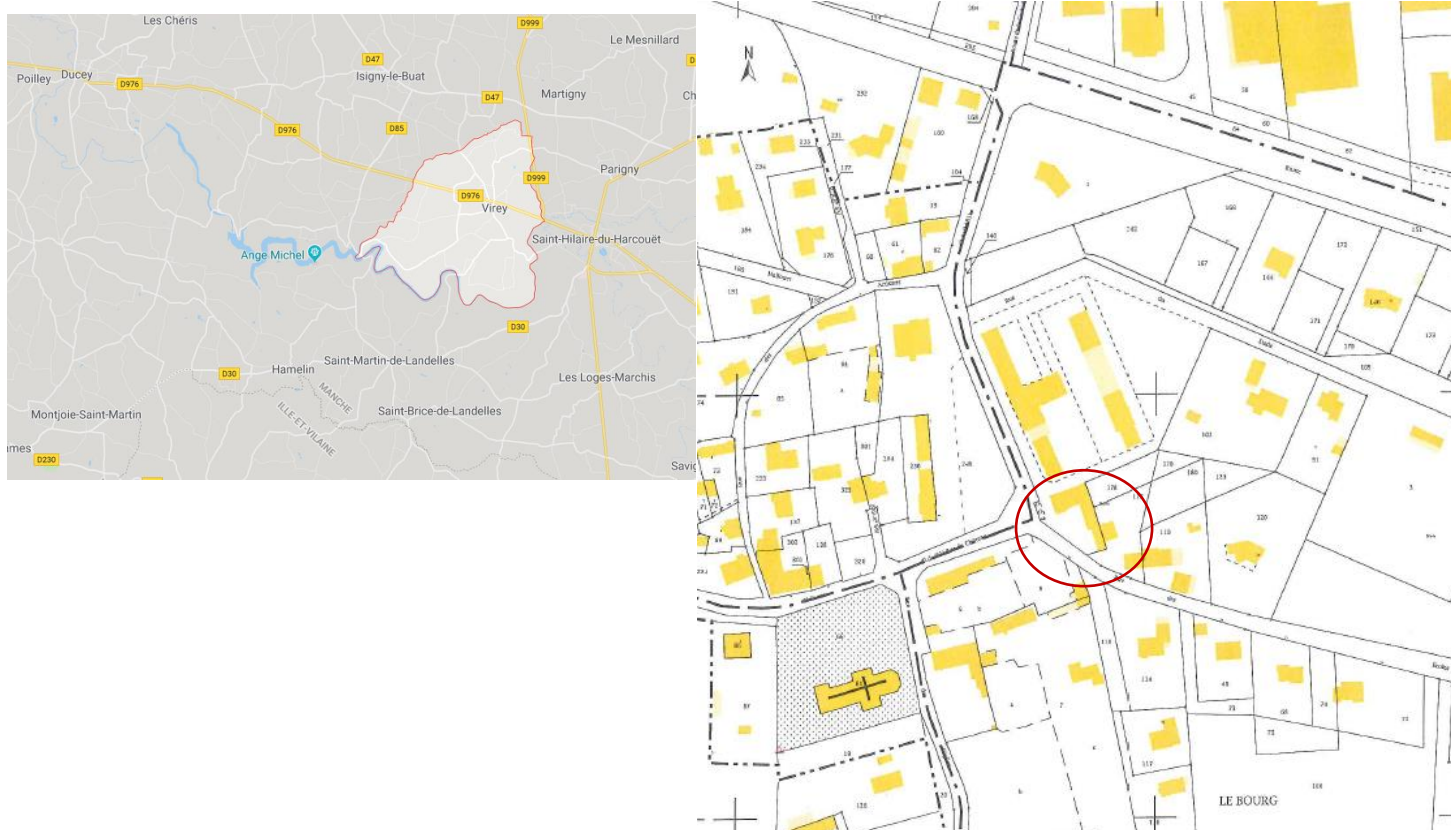
VOLET 2 : CENTRALITÉ



VOLET 2 : CENTRALITE

2.1. Réaménagement et extension du restaurant scolaire à Virey

Plan de situation du projet dans la commune



Éléments de contexte

Le projet a pour intention de mettre en conformité le bâtiment regroupant le restaurant scolaire et la mairie de la commune déléguée de Virey qui se trouve au cœur du bourg. L'opération sera répartie en 2 phases de réalisation : la tranche 1 est la mise en conformité, l'extension et le réaménagement du restaurant scolaire avec le réaménagement d'un office de réchauffage et la tranche 2 la mise en accessibilité et en conformité de la mairie déléguée. Seule la tranche 1 sera concernée par le contrat de pôle de services.

Les aménagements prévus ont pour objectifs de permettre un bon accueil de tous les publics : usagers de la mairie, personnel, élèves de l'école de Virey. La salle de mariage / conseil sert de bureau de vote pour toutes les élections. La production du restaurant scolaire est délocalisée à la cuisine centrale de la cantine Lecroisey à Saint Hilaire du Harcouët depuis la rentrée de septembre 2017. La cantine de Virey fonctionne en liaison chaude tous les jours scolaires et en liaison froide le mercredi pour le centre de loisirs.

Situation actuelle du site

Le bâtiment actuel abritant les locaux de la mairie et de la cantine scolaire nécessitent des travaux globaux de réhabilitation : les niveaux sonores relevés lors d'une étude acoustique de la cantine réalisée par la médecine du travail sont non conformes avec le code du travail, l'isolation thermique du bâtiment est quasi-inexistante, l'accessibilité de la mairie ne permet pas l'accueil des PMR sans difficultés, les sanitaires existants ne sont pas conformes, la convivialité et la taille de la salle des mariages/conseil sont à revoir, les conditions de conservation des archives municipales sont jugées insalubres selon le compte rendu de visite des archives départementales. L'ensemble de ces travaux permettront de répondre aux exigences d'accessibilité, de normes électriques et du code de travail et d'améliorer les performances thermiques et acoustiques du bâtiment.



Descriptif du projet

1 - Descriptif :

Les travaux consisteront à construire une extension pour la création d'un nouveau réfectoire et d'un bloc sanitaire pour les élèves, reliée à la partie office. L'ancienne cuisine et une partie de l'actuel réfectoire et les locaux annexes attenants vont être réaménagés pour implanter un office alimentaire avec zone de lavage et disposer d'un vestiaire et de sanitaires pour le personnel de la cantine, de locaux techniques pour le ménage et la lingerie.



PC 6 Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement

2 - Cohérence avec la stratégie globale

L'objectif est d'offrir un niveau de service de restauration comparable à l'ensemble des élèves du premier degré de la commune nouvelle.

3 - Articulation avec les compétences communautaires

/

4 - Interlocuteur administratif :

Nom	BERTRAND
Prénom	Patricia
Fonction	Secrétaire responsable de mairie déléguée
	02 33 49 18 85
	virey@st-hilaire.fr

Plan de financement et échéancier

1. Plan de financement :

Postes de dépenses	Montant en € HT	Postes de recettes	Montant en € HT
Maîtrise d'œuvre	29 137 €	Opération éligible au FCTVA	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
		Déduction forfaitaire pour les équipements générant des recettes régulières (20 % du montant des dépenses éligibles)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Travaux	355 651 €	Assiette éligible	395 127 €
		Taux d'intervention du Conseil départemental sollicité	40 %
Frais annexes (étude de sol, diagnostics amiante plomb, contrôle technique)	10 339 €	Autres financements attendus :	
		État (DETR)	2 400 €
		Conseil régional de Normandie	
		Autofinancement	234 676€
TOTAL	395 127 €	TOTAL	395 127 €

Achat du terrain, procédure de marché, mobilier non comptabilisés. Les coûts de maîtrise d'œuvre et annexes sont proratisés au regard du projet global restaurant scolaire et mairie). Le montant des travaux correspond aux montants retenus suite à l'appel d'offres pour la partie restaurant scolaire.

2. Échéancier (au 12/06/2019):

Calendrier	Études préalables	Maîtrise d'œuvre		Travaux		
	2016-2017	2018	2019-2020	2018	2019	2020
Répartition financière de l'investissement	4 270 €	2 285 €	26 852€		300 000 €	95 127 €
Commentaires	Une autorisation de début d'opération a été délivrée le 5 décembre 2017					

Instruction du projet par les services du conseil départemental

Avis technique du service instructeur	<p>Référent restauration – Service des collègues et de l’action éducative :</p> <p>Avis favorable Au regard du plan et de la dotation de matériels, le projet de liaison mixte, froide et chaude présenté, est cohérent. Par ailleurs, une partie des matériels existants semble réutilisés. Il s’agit d’un beau projet.</p> <p><u>Attention : le montant définitif de subvention sera calculé sur la base de dépenses éligibles issues des résultats d’appel d’offre.</u></p>
--	---



VOLET 3 : COHESION SOCIALE

3.1. Création d'un lieu pour les animations intergénérationnelles et l'accueil social à Saint-Martin-de-Landelles

Rappel des objectifs départementaux

Le Conseil Départemental mobilise une grande part de son budget à la cohésion sociale conformément aux compétences expressément dévolues par la loi. Toutefois, l'enjeu consiste à passer d'une logique individuelle de l'action sociale à une logique collective en favorisant la prévention en partenariat avec des acteurs locaux publics et associatifs.

L'objectif est de compléter l'intervention du Département, actuellement centrée sur l'investissement, par une prise en compte des compétences de cohésion sociale dans la politique territoriale. Il s'agit de financer des actions complémentaires aux dispositifs départementaux (ex : Plan départemental d'insertion, schéma départemental médico-social 2017-2021...) afin de compléter les actions existantes ou d'apporter une offre nouvelle contribuant globalement à la prévention des difficultés sociales autour des cibles suivantes :

- **LES PERSONNES ÂGÉES / Développement de la prévention par le lien social pour lutter contre l'isolement**
Les projets visant à renforcer le lien intergénérationnel qui s'inscrivent dans une démarche de réflexion partagée par les acteurs concernés entrent dans ce cadre.
- **LA FAMILLE / Accompagnement à la parentalité autour de la famille, socle de toute prévention**
Le cadre d'intervention s'inscrit dans la démarche de mise en place des Projets Éducatifs Sociaux Locaux (PESL) pour la cible des 0 à 25 ans sur un territoire EPCI en mettant l'accent sur des actions innovantes nécessitant un soutien à l'amorçage.
- **LA JEUNESSE / Développement et accompagnement des capacités pour le jeune à être acteur de son propre parcours**
L'objectif est d'accompagner des initiatives locales visant à améliorer l'insertion sociale et/ou professionnelle ou d'apporter une offre nouvelle dans ce domaine pour des publics prioritaires (jeunes en formation, bénéficiaires RSA, démarche liée à l'économie sociale et solidaire...).

Modalités de mise en œuvre

Afin de s'assurer de la mise en œuvre du volet cohésion sociale dans chaque contrat, il est proposé de retenir quatre principes d'intervention :

- 1) Le volet cohésion sociale mobilise 10 % minimum de l'enveloppe financière globale du contrat ;
- 2) Le volet cohésion sociale doit porter sur au moins un des objectifs prioritaires définis à l'échelle départementale pour des dépenses relevant de crédits fonctionnement, et au cas par cas sur des dépenses d'investissements ;
- 3) L'enveloppe financière prévue pour le volet cohésion sociale ne peut être transférée sur les deux autres volets du contrat (attractivité et équipements de centralité) ;
- 4) Les demandes de financements (publics ou associatifs) seront définies annuellement pour des opérations présentant un caractère innovant pour le territoire portées et/ou soutenues par les bénéficiaires de l'action.

Éléments de contexte local

Il s'agit d'un projet autour d'une salle déjà existante sur la commune déléguée de St Martin de Landelles qui accueille actuellement des associations locales sportives, culturelles (ASCAL, art floral, club des aînés, cours d'informatique, les temps de rencontre de la commission intergénérationnelle en développant sur la commune nouvelle ...), et ponctuellement des partenaires médico-sociaux de type caisse de retraite, CLIC, ateliers mémoire. Dans un contexte de commune nouvelle en développement, le projet autour de cette salle vise à étendre et diversifier l'offre existante auprès de la population de la commune déléguée de St Martin de Landelles mais également, permettre **d'apporter un lieu de proximité dans le champ d'action de l'accompagnement social mené par des travailleurs médico-sociaux.**

Ce projet s'est également construit en appui d'un diagnostic social territorial réalisé en 2018 sur la commune nouvelle de Saint Hilaire du Harcouët. Ce dernier a mis en évidence un besoin majeur concernant « **la question de la proximité et de la prise en charge de la population vieillissante sur les trois communes déléguées** ». Le projet présenté ci-dessous vise à apporter une réponse à cette problématique avec un **objectif complémentaire de lutte contre l'isolement social.**

Ce lieu sous couvert de son succès devra être reproduit dans les deux autres communes déléguées de Saint Hilaire du Harcouët et de Virey.

Descriptif du ou des projets identifiés

Ce lieu déjà identifié par la population sur la commune déléguée de St Martin de Landelles représente une réponse non négligeable à l'enjeu de **lutte contre l'isolement social dans une commune déléguée où les personnes âgées représentent la majeure partie de la population.** Facilement repérée et déjà utilisée, la population y accèdera facilement.

Le projet vise à confirmer mais aussi développer l'offre présente afin qu'elle devienne un **lieu d'accueil intergénérationnel, convivial et permettant la création de lien social.** Il aura un rôle prépondérant dans le repérage des besoins sociaux de la population. Au plus près des problématiques, il mesure également les enjeux tant du côté des habitants, des institutions et des associations que du côté des professionnels du territoire.

Ce projet englobe aussi la création dans cette salle d'un **bureau pour des permanences sociales.** Elle permettrait de **créer une forme d'action sociale intercommunale** pour une commune rurale en développement dont la population majoritairement âgée souffre de problème de mobilité.

Cette permanence sociale contribuera, en effet, à **renforcer le partenariat et le maillage territorial** et à satisfaire à l'exigence d'accessibilité des services fondamentaux. Elle permettra également de **poursuivre une volonté politique de la commune d'une mise en œuvre d'action sociale de proximité.**

Planning prévisionnel d'utilisation de la salle par les différents acteurs en vitesse de croisière

	Actions intergénérationnelles portées par diverses associations de la commune et la commission intergénérationnelle *	Actions d'accompagnement social et de prévention portées par le CCAS ou d'autres organismes
Exemples d'actions	<ul style="list-style-type: none"> -Ateliers sportifs tai chi ou autre -Ateliers art floral -Atelier activités pour les enfants -Atelier cuisine entre enfants/personnes âgées - Des cours d'informatiques destinés à tout public - Après-midi jeux, sorties extérieures, temps de rencontre avec l'école primaire de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> -Des temps ateliers mémoire - Développement d'actions d'informations collectives par les partenaires médico-sociaux : CMS, CLIC, réunions d'informations et/ou animations collectives du CCAS (ex : réunion d'information sur les économies d'énergie, sur le tri administratif... ouvert à tout public), autres acteurs médico-sociaux... - Développement par des temps de rencontre du réseau de visites de convivialité « un bonjour un sourire » - Ateliers menés par l'organisme Siel bleu: atelier équilibre, prévention des chutes pour les seniors - Permanences sociales : pour le RSA, les travailleurs sociaux des caisses de retraites, les mandataires judiciaires,
Acteurs	Associations locales et la commission intergénérationnelle	CCAS, CMS, caisses de retraite, mandataires judiciaires, Siel Bleu ...
Temps d'occupation en % (estimatif)	60%	40%

* la commission intergénérationnelle est à destination de la population communale âgée avec une attention particulière au 4ème âge.

Selon les besoins, le CCAS pourrait être présent a minima une journée par semaine sur le site pour les permanences individuelles et plus ponctuellement (1fois par mois) pour les activités collectives.

La présence estimative en ce qui concerne l'action sociale globale représentera une moyenne d'1h30 par jour et de 2h30 par jour pour les associations.

Plan de financement

Postes de dépenses	Montant en € HT	Postes de recettes	Montant en € HT
Travaux	61 880.43 €	Opération éligible au FCTVA	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Maitrise d'œuvre	11 095.83 €	Déduction forfaitaire pour les équipements générant des recettes régulières (20 % du montant des dépenses éligibles)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
		Assiette éligible	77 222.76 €
Assistance Maîtrise d'ouvrage	2 000.00 €	Taux d'intervention du Conseil départemental sollicité	40 %
		Autres financements attendus :	
Mission SPS+Diagnostic	2 246.50 €	État (DETR) 40 %	30 889.10 €
		Conseil régional de Normandie	
		Autofinancement	15 444.56 €
TOTAL	77 222.76 €	TOTAL	77 222.76 €

*(1) : Développement de la prévention et lutte contre l'isolement ; Accompagnement à la parentalité avec la famille comme socle de prévention ; Accompagnement des jeunes dans leur parcours.

Instruction du projet par les services du conseil départemental

Avis technique du service instructeur	<p>Direction de projets et des territoires de solidarité</p> <p>Avis favorable.</p> <p>Ce projet conforte une offre diversifiée et de proximité déjà existante à l'attention de tout habitant. Ce lieu est repéré par la population. L'assistante sociale de secteur réalise une permanence mensuelle sur la commune. Cependant le bureau pour les permanences sociales devra répondre à certains critères tels que l'accessibilité, la confidentialité et la sécurité. Une connexion Internet devra être prévue. Aussi, son occupation temporaire fera l'objet d'une convention bipartite entre le Département et la commune.</p> <p>A noter qu'une autorisation de début d'opération a été délivrée le 19 août 2019.</p> <p><u>Attention : le montant définitif de subvention sera calculé sur la base de dépenses éligibles issues des résultats d'appel d'offre.</u></p>
--	---

VOLET 3 : COHESION SOCIALE

3.2. Actions contribuant à la prévention des difficultés sociales des personnes âgées, de la famille et de la jeunesse

Rappel des objectifs départementaux

Le Conseil Départemental mobilise une grande part de son budget à la cohésion sociale conformément aux compétences expressément dévolues par la loi. Toutefois, l'enjeu consiste à passer d'une logique individuelle de l'action sociale à une logique collective en favorisant la prévention en partenariat avec des acteurs locaux publics et associatifs.

L'objectif est de compléter l'intervention du Département, actuellement centrée sur l'investissement, par une prise en compte des compétences de cohésion sociale dans la politique territoriale. Il s'agit de financer des actions complémentaires aux dispositifs départementaux (ex : Plan départemental d'insertion, schéma départemental médico-social 2017-2021...) afin de compléter les actions existantes ou d'apporter une offre nouvelle contribuant globalement à la prévention des difficultés sociales autour des cibles suivantes :

- **LES PERSONNES ÂGÉES / Développement de la prévention par le lien social pour lutter contre l'isolement**
Les projets visant à renforcer le lien intergénérationnel qui s'inscrivent dans une démarche de réflexion partagée par les acteurs concernés entrent dans ce cadre.
- **LA FAMILLE / Accompagnement à la parentalité autour de la famille, socle de toute prévention**
Le cadre d'intervention s'inscrit dans la démarche de mise en place des Projets Éducatifs Sociaux Locaux (PESL) pour la cible des 0 à 25 ans sur un territoire EPCI en mettant l'accent sur des actions innovantes nécessitant un soutien à l'amorçage.
- **LA JEUNESSE / Développement et accompagnement des capacités pour le jeune à être acteur de son propre parcours**
L'objectif est d'accompagner des initiatives locales visant à améliorer l'insertion sociale et/ou professionnelle ou d'apporter une offre nouvelle dans ce domaine pour des publics prioritaires (jeunes en formation, bénéficiaires RSA, démarche liée à l'économie sociale et solidaire...).

Modalités de mise en œuvre

Afin de s'assurer de la mise en œuvre du volet cohésion sociale dans chaque contrat, il est proposé de retenir quatre principes d'intervention :

- 1) Le volet cohésion sociale mobilise 10 % minimum de l'enveloppe financière globale du contrat ;
- 2) Le volet cohésion sociale doit porter sur au moins un des objectifs prioritaires définis à l'échelle départementale pour des dépenses relevant de crédits fonctionnement, et au cas par cas sur des dépenses d'investissements ;
- 3) L'enveloppe financière prévue pour le volet cohésion sociale ne peut être transférée sur les deux autres volets du contrat (attractivité et équipements de centralité) ;
- 4) Les demandes de financements (publics ou associatifs) seront définies annuellement pour des opérations présentant un caractère innovant pour le territoire portées et/ou soutenues par les bénéficiaires de l'action.

Éléments de contexte local

Il s'agit d'un projet d'aide au financement de permis de conduire. Ce projet s'est construit en appui d'un diagnostic social territorial réalisé en 2018 sur la commune de Saint Hilaire du Harcouët. Ce dernier a mis en évidence un besoin majeur concernant « **la mobilité sur le territoire** ». Le projet présenté ci-dessous vise à apporter une réponse à cette problématique avec un objectif complémentaire d'améliorer l'insertion sociale et/ou professionnelle de la population.

Descriptif du ou des projets identifiés

Le Permis Saint H'

Préalable indispensable sur un territoire rural, le permis est une **porte d'entrée incontournable à une insertion sociale et/ou professionnelle**. Il s'agit ici de répondre également à un **besoin diagnostiqué comme un enjeu du territoire Saint Hilairien** et notamment sur les communes déléguées (Virey et Saint Martin de Landelles) éloignées des transports publics.

Cette action se distingue des dispositifs d'aides déjà existants : fond d'aide aux jeunes, permis de construire sa vie, aide au permis via le pôle emploi ou via le Département pour les bénéficiaires du RSA, permis à un euro... . Il se définit comme un **dispositif complémentaire** afin de soutenir les demandeurs (à partir de 18 ans et sans limite d'âge) dans ce projet et leur permettre d'achever leur formation et d'éviter qu'ils ne la stoppent faute de ne pas répondre aux critères d'accès aux dispositifs existants ou faute de moyens financiers. (À noter qu'il n'y aura pas de financement total).

Par ailleurs, cette action s'inscrit dans un **travail partenarial** avec les acteurs sociaux du territoire pour promouvoir ce dispositif et engager une collaboration autour de l'accompagnement social des candidats. Les structures entrant dans ce partenariat sont : le Centre Médico-Social et notamment les référents RSA, la Mission Locale, les auto-écoles et les services de la ville.

Plus concrètement, cette action se déroulerait sur 4 ans c'est-à-dire pour la durée du Contrat de Pôle de Service, à hauteur de **10 dossiers de candidatures financés maximum par an**. (Dossier soumis à condition d'attribution et étudiés lors d'une commission)

L'aide accordée serait d'un **montant maximal de 750 euros**. Le candidat s'inscrit dans une **démarche citoyenne** car l'aide versée est soumise à des heures de bénévolat de type : *accompagnement des personnes âgées lors des actions en faveur du 4^{ème} âge, sorties théâtre-débat, conférences et visites en groupe dans le cadre de la commission intergénérationnelle, service durant le repas des aînés, accueil patinoire, tâches simples entretien espaces verts/ locaux, tri administratif, aide ponctuelle aux associations locales (ex : participation à la collecte Banque Alimentaire)*

Aide calculée en fonction du quotient familial :

QF1 : 750 euros	Proposition de 40h de bénévolat (5 jours)
QF2 : 60% soit 450 euros	Proposition de 24h de bénévolat (3 jours)
QF3 : 50% soit 375 euros	Proposition de 20h de bénévolat (2,5 jours)
QF4 : 40% soit 300 euros	Proposition de 16h de bénévolat (2 jours)

Les barèmes ANNUELS seront calculés par la commission avec les travailleurs sociaux en fonction du reste à vivre du foyer et du nombre de personnes à charge sur l'exemple des barèmes d'aide alimentaire.

Conditions d'accès :

- Etre Majeur
- Etre domicilié sur St Hilaire du Harcouët
- Ne pas avoir eu de permis retiré
- Avoir fait valoir tous ses droits légaux sociaux ainsi que ceux concernant les possibilités d'aide au permis
- Etre dans un projet d'insertion socio-professionnelle
- Le CCAS ne se substituera pas aux parents sauf situation particulière (famille en situation de précarité, rupture familiale)
- Un dossier de candidature sera à compléter afin d'évaluer les motivations et le projet du candidat

Une commission (élus + travailleurs sociaux) se réunira pour prendre une décision concernant les candidatures reçues. Une chartre tripartite est signée entre le demandeur, la commune et le service accueillant. Et, une convention sera signée avec les autos écoles partenaires : proposition de régler les factures après prestations effectuées (éviter des versements si le bénéficiaire stoppe le projet de permis)

Plan de financement

Année	Thématique *(1)	Maître d'ouvrage	Budget	Nature des dépenses	Taux d'aide demandé
2020	Accompagnement à la mobilité pour améliorer l'insertion sociale et professionnelle de la population	CCAS	7500€ maximum	néant	40%
2021	Accompagnement à la mobilité pour améliorer l'insertion sociale et professionnelle de la population	CCAS	7500€ maximum	néant	40%
2022	Accompagnement à la mobilité pour améliorer l'insertion sociale et professionnelle de la population	CCAS	7500€ maximum	néant	40%
2023	Accompagnement à la mobilité pour améliorer l'insertion sociale et professionnelle de la population	CCAS	7500€ maximum	néant	40%

***(1)** : Développement de la prévention et lutte contre l'isolement ; Accompagnement à la parentalité avec la famille comme socle de prévention ; Accompagnement des jeunes dans leur parcours.

Instruction du projet par les services du conseil départemental

Avis technique du service instructeur	<p>Direction de l'insertion / Direction de projets et des territoires de solidarité</p> <p>Ce projet vise à favoriser tant l'insertion sociale et professionnelle que l'implication citoyenne. Il est bien complémentaire des aides existantes.</p> <p>Le territoire de solidarité s'est impliqué dans la réflexion dès le lancement du diagnostic social territorial.</p> <p>Avis favorable avec une vigilance portée sur la conditionnalité de l'aide financière au bénévolat. Aussi une évaluation du dispositif devra être prévue.</p>
--	--

SYNTHESE FINANCIERE

ENVELOPPE GLOBALE (au regard de sa population DGF 2016)	960 000€
Enveloppe « Attractivité » MINIMALE (50 %)	480 000€
Enveloppe « Centralité » MAXIMALE (40 %)	384 000€
Enveloppe « Cohésion sociale » RESERVE (10 %)	96 000€

	Projet	Phasage	Coût total	Montant des dépenses éligibles	Taux d'aide retenu
ATTRACTIVITE MINIMUM 480 000 €	1.1. Etude de programmation pour la requalification des espaces publics du centre-ville, la construction d'un bâtiment pour les associations et d'une halle pour le marché	2018-2019	39 600 €	39 600 €	50% plafonné
	1.2. Réaménagement de la place de la Porte, de la rue du Bassin (phase 1) et construction d'une halle de marché à Saint Hilaire du Harcouët	2020	1 589 775 €	1 589 775 €	30%
	1.3. Création de cinq logements dans l'ancienne école de Saint Martin de Landelles	2019	615 481 €	492 385 €	40%
CENTRALITE MAXIMUM 384 000 €	2.1. Réaménagement et extension du restaurant scolaire à Virey	2019	395 127 €	395 127 €	40%
COHESION SOCIALE 96 000 € RESERVE	3.1 Création d'un lieu pour les animations intergénérationnelles et l'accueil social à Saint-Martin-de-Landelles		77 223 €	77 223 €	40%
	3.2. Actions contribuant à la prévention des difficultés sociales des personnes âgées, de la famille et de la jeunesse		30 000 €	30 000 €	40%
	TOTAL		2 747 206 €	2 624 110 €	



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MANCHE

Direction générale adjointe « cohésion et proximité territoriales »

Mission « appui aux territoires »

02 33 055 550

auservicedesterritoires@manche.fr

LA MANCHE INVESTIT
AUJOURD'HUI POUR LES TERRITOIRES DE
DEMAIN

djc * communication